

AVENANT À UN CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussigné(e)s :

ci-après dénommé « l'employeur »

et

ci-après dénommé « le salarié »

En date du _____, a été signé un contrat de travail pour une durée de _____ entre l'employeur et le salarié, afin de confier au salarié le poste suivant : _____

Afin de préserver les intérêts de la société de l'employeur ainsi que celle de l'employé, l'employeur envisage d'installer des caméras de surveillance dans les lieux suivants :

Ces mesures s'expliquent par la nécessité de prévenir tout risque d'agression des salariés par des individus pouvant s'introduire dans les bâtiments de la société. L'employeur s'engage à prendre en compte la vie privée du salarié.

Conformément à la loi :

- Aucune caméra ne sera installée dans les lieux de pause, dans les locaux des employés, ni dans les lieux privés.
- Les enregistrements ne pourront être consultés que par des personnes spécialement habilitées et ils ne seront pas conservés pendant plus d'un mois.

« Lu et approuvé », signature et date :

L'employeur

Le salarié